

First Phosphate intersecte plusieurs couches de phosphate à haute teneur sur la propriété Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 9 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (" **First Phosphate** " ou la " **Société** ") est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu les premiers résultats de forage sur sa propriété Bégin-Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec.

Faits saillants :

- Quatre couches de phosphate à haute teneur, avec des teneurs de 7,8 % à 10,6 % de P2O5 (phosphate).
- Épaisseur de la couche 2 allant jusqu'à 83 m
- Forte présence d'apatite dans les sondages dans l'axe de la couche 2
- La couche 2 visuellement identifiée sur une longueur de 500 m
- L'axe magnétique se poursuit sur 1 km vers le sud-est

"Ces premiers résultats de forage confirment nos découvertes antérieures à haute teneur en surface et comptent parmi les résultats de forage à plus haute teneur jamais obtenus dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec", a commenté Peter Kent, président de First Phosphate. "De plus, la propriété Bégin-Lamarche est idéalement située à l'intérieur de l'infrastructure régionale existante et se trouve à seulement 75 km sur route pavée du port en eau profonde de Saguenay."

Tableau 1 - Tableau des résultats

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P2O5 (%)	TiO2 (%)	Couche
BL-23-01	5.9	29.6	23.8	10.6	5.2	1
	131.9	215.4	83.5	7.8	4.2	2
BL-23-02	16.6	29.6	13.1	9.9	6.5	3
	143.8	201.0	57.3	8.4	3.4	4

¹La longueur est mesurée le long du sondage. La vraie épaisseur est d'environ 60-80% de la longueur mesurée.

La minéralisation se trouve dans une péridotite nelsonitique contenant en moyenne 15 à 20 % d'apatite. Le sondage BL-23-01 a été foré vers le sud-est et le sondage BL-23-02 a été foré vers le nord-ouest à partir du même emplacement. Les paramètres des sondages sont indiqués dans le tableau 2. Ces deux sondages ont recoupé quatre couches phosphatées dans lesquelles de l'apatite a été identifiée dans les carottes. La couche 1 commence dans la roche mère et il est possible que cette couche soit plus épaisse. Le sondage BL-23-02 a été arrêté dans la minéralisation et il est également possible que la couche 4 soit plus épaisse. Lorsque la logistique de forage le permettra, ce trou sera approfondi.

Tableau 2 - Paramètres des sondages

Sondage	Estrant	Nordant	Azimut	Plongée	Longueur (m)
BL-23-01	326558	5403369	150	-45	244.5
BL-23-02	326558	5403366	330	-45	201

Contrôle de la qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés par la mise en œuvre d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) conçu pour suivre les meilleures pratiques de l'industrie. Les carottes de forage (taille NQ) sont décrites et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration et sciés en deux à l'aide d'une scie à diamant sur le site du projet. La moitié de la carotte est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles entre les échantillons peuvent varier de 0,5 à 3 mètres en fonction des observations géologiques. Les échantillons de la moitié de la carotte sont emballés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltée, d'Ancaster, en Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carottes sont concassés jusqu'à 80 % passant à une maille -10, criblés à 250 g et pulvérisés jusqu'à 95 % passant à la maille -200. Chaque échantillon est analysé pour les 10 oxydes majeurs et 7 éléments traces par fusion au métaborate de lithium/tétraborate et analysé par ICP-OES (code 4B). Des blancs et des matériaux de référence internes sont insérés alternativement tous les 10 échantillons. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire.

Clôture de l'acquisition de 13 claims

Suite au communiqué de presse de la Société daté du 6 mars 2023, la Société est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu l'acquisition de 13 claims miniers additionnels dans le bloc de claims Bégin-Lamarche représentant environ 612 ha. dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, pour une contrepartie de 25 000 \$ devant être réglée par l'émission de 27 173 actions ordinaires de la Société (les " **Actions** ") à un prix réputé de 0,92 \$ l'Action. La Société détient maintenant 2 778 claims libres de droits couvrant une superficie de 1 531 km².

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est géologue et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (" Règlement 43-101 ").

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matière active de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent la matière active de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, Président
peter@firstphosphate.com
Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains producteurs nord-américains majeurs de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec ; la Société publiera des résultats d'analyse additionnels dès qu'ils seront disponibles ; et les plans de la Société pour la poursuite de l'exploration sur sa propriété Bégin-Lamarche.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs prévus, à savoir la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; la capacité de la Société à publier des résultats d'analyse additionnels dès qu'ils seront disponibles ; et la capacité de la Société à réaliser ses plans d'exploration continue sur sa propriété de Bégin-Lamarche.

Ces énoncés impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'incapacité de la Société à publier des résultats d'analyse supplémentaires dès qu'ils sont disponibles ; et l'incapacité de la Société à réaliser ses plans d'exploration continue sur sa propriété Bégin-Lamarche.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également avertis de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles sont fondées se réaliseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute

différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prévisionnelles, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/157855>